



N°22

édito



Pouvoir d'achat, la quadrature du Cercle

Après avoir vigoureusement augmenté durant les années de forte croissance (+ 3,4 % par an en moyenne sur 1998-2002), il a continué à progresser ces dernières années, y compris en 2007 (+ 1,9 % par an en moyenne sur 2003-2006). Depuis plus d'un an, la question du pouvoir d'achat est au cœur du débat public. Comme le souligne l'économiste Florence Legros dans une tribune de l'Argus de l'Assurance, le bien-être est une valeur subjective. Les arguments chiffrés sont de faibles poids face au ressenti. A la recherche de boucs émissaires, les Français considèrent que c'est de la faute de l'euro, du pétrole ou du gouvernement. La situation des retraités est à ce titre intéressante à étudier. En effet, en prenant en compte leur patrimoine, ils bénéficient d'une parité de pouvoir d'achat avec les actifs. Ces données ne les empêchent pas de considérer qu'ils sont touchés par la baisse du pouvoir d'achat. Au-delà de la polémique sur l'évolution des revenus, il ne faut pas oublier que les Français possèdent d'imposants bas de laine. Leur taux d'épargne est de plus de 15 % du revenu disponible brut. Anxieux de nature, ils privilégient les placements à court terme bien qu'ils bénéficient d'un large système de protection sociale. Les études d'opinion démontrent que les Français économisent comme s'ils n'avaient pas confiance dans la pérennité de l'État providence. Cette méfiance doit être une rémanence de notre culture paysanne et de notre tradition individualiste. Face aux défis que nous impose l'allongement de l'espérance de vie et compte tenu des faibles marges de manœuvre budgétaires, le côté fourmi des Français ne sera pas inutile. D'ici vingt ans, il faudra dégager que ce soit sous forme de prélèvement public ou sous forme d'épargne affectée, près d'un point de PIB pour financer la dépendance, deux points pour financer les retraites et au moins un point pour assurer l'équilibre de l'assurance-maladie. Il nous faudra trouver en euros d'aujourd'hui plus de 70 milliards d'euros, soit plus d'une fois et demi le montant de l'impôt sur le revenu. L'enfer n'est peut-être pas pour demain à condition de ne pas succomber à la dictature de l'émotion et de l'immédiat.

Philippe Crevel

11, boulevard Haussmann • 75009 Paris • 01 58 38 65 87 / 37

www.cerclledesepargnants.com

La Newsletter du Cercle des Épargnants

Avril 2008 - N°22

Actualité

Jérôme Jaffré en ligne

Jérôme Jaffré a présenté, le 27 mars dernier, l'Étude 2008 du Cercle des Épargnants, « les Français et la retraite » au Fouquet's. L'intégralité de cette conférence est consultable sur le site www.cerclledesepargnants.com. Plus de quinze journalistes ont participé à cette conférence et plus de 30 articles ont été consacrés par la presse nationale et régionale au sondage du Cercle.

CDD seniors, la belle arlésienne !

Le CDD seniors d'une durée maximum de 18 mois, renouvelable une fois, pour les personnes de plus de 57 ans en recherche d'emploi depuis plus de 3 mois, aurait rencontré un succès plus que limité depuis leur création en 2006. A peine plus de 20 contrats auraient été signés. A ce rythme, le taux d'emploi des seniors qui est de 37 % n'est pas prêt d'atteindre l'objectif fixé par le gouvernement de 50 % en 2010.

Dépendance, les chiffres clef

Plus d'un million de personnes de plus de 60 ans dépendantes bénéficient de l'Allocation personnalisée d'autonomie. Un million de personnes de moins de 60 ans sont en situation de dépendance du fait d'un handicap physique ou mental. Il faut néanmoins souligner que 85 % des personnes de plus de 80 ans vivent à domicile sans incapacité majeure.

460 000 personnes dépendantes vivent dans un établissement médicalisé. L'âge moyen d'entrée dans ce type de structure est de 84 ans. Le coût moyen d'hébergement est de 1500 euros quand le montant moyen des pensions est de 1200 euros. Selon différentes études, le nombre de personnes âgées dépendantes devrait s'accroître de plus de 20 % d'ici 2020.

La retraite de Russie !

Le taux de remplacement des pensions de retraite en Russie est en chute libre. Il est passé de 31 à 24 % de 2004 à 2007. Il est de 51 % en France (source OCDE). Le Gouvernement russe s'est engagé à porter ce taux à 30% d'ici 2023. La chute est liée au vieillissement accéléré de la population russe et à la crise des années quatre-vingt-dix. Par ailleurs, la Russie se distingue par un niveau très bas d'épargne retraite, à hauteur de 2% du PIB contre 72 % du PIB en moyenne au sein de l'OCDE, dont en Suisse 122 %, en Islande 132 %, aux Pays-Bas 130 % et en Grande-Bretagne 70 %. En France, l'épargne retraite représente 6 % du PIB.

La rigueur n'est plus allemande !

A un an et demi des élections générales, le Gouvernement allemand a décidé une revalorisation exceptionnelle des pensions de 1,1 % cette année et de 2 % l'année prochaine. Ce petit geste à destination des 20 millions de retraités que compte l'Allemagne en coûtera aux contribuables 13 milliards d'euros. En contrepartie, le taux des cotisations retraites restera à 19,9 % bien qu'une baisse de 0,8 point avait été programmée pour 2012.



LE CERCLE DES ÉPARGNANTS



N°22



En bref...

Au monde des illusions

Les Français ne sont pas toujours des pessimistes ; ainsi, 41 % des actifs pensent toucher une retraite supérieure à 70 % de leur dernier salaire ; à moins que cet optimisme ne soit la conséquence de la politique de l'autruche.

(enquête 2008 du Cercle des Épargnants, informations complémentaires sur le site www.cerclledesepargnants.com)

Désir d'information

Selon le dernier sondage du Cercle, 50 % des Français se déclarent mal informés sur la retraite et 51 % recherchent à obtenir une meilleure information. Malgré les progrès réalisés en la matière par la CNAV et les régimes complémentaires, les actifs sont toujours à la recherche de sources fiables.

Comment choisir le bon produit d'épargne retraite ?

Le guide « Épargne Retraite » rédigé par E. Giroud et C. Doleux, publié par Prat Europas apporte de nombreuses réponses ainsi que des cas pratiques et des avis d'experts afin de préparer financièrement au mieux sa retraite.

L'Europe, un autre visage

En 2050, la France comptera 64 millions d'habitants, alors qu'elle en comptait 58,7 en 2000. Le Royaume-Uni aussi verra sa population augmenter de 59,7 en 2000 à 65,4 en 2050. D'autres pays sont engagés dans un processus de déclin démographique : l'Espagne passera de 42,5 à 41,3, l'Italie de 57,8 à 52,3 et l'Allemagne de 82,6 à 75,1 millions d'habitants.

La Newsletter du Cercle des Épargnants

40 ans de cotisation, ça coûte cher !

Le maintien à 40 ans de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein coûterait plus de 4 milliards d'euros à l'horizon 2020, selon une note de synthèse du Conseil d'Orientation des Retraites (COR). Ce "coût" correspond au manque à gagner pour les régimes privés et publics par rapport à un passage à 41 ans. En cas du maintien à 40 ans, dans le régime général, les âges moyens de départ à la retraite seraient inférieurs "de cinq mois pour les hommes et trois mois pour les femmes" et "de trois à quatre mois pour la Fonction publique d'État. La pension moyenne serait, par ailleurs, plus élevée que dans le scénario de référence, de 3% en 2050". L'étude du COR précise que le coût est de 2,6 milliards d'euros pour le régime général et de 1,3 milliard d'euros pour la Fonction publique en 2020. A l'horizon 2050, le coût pour les deux régimes atteint 13,1 milliards d'euros. Le COR précise que dans ses projections "les pensions versées par la CNAV et la Fonction publique d'État représentent environ 55% de la masse des pensions versées par l'ensemble des régimes de retraites en 2020 comme en 2050". Pour avoir une vision globale, il conviendrait d'étendre l'impact de ce maintien aux régimes alignés et aux régimes complémentaires.

Vive la canicule !

L'espérance de vie poursuit sa marche en avant. Elle est désormais de 77,6 ans pour les hommes et de 84,5 ans pour les femmes, en progrès de 4 mois par rapport à 2006. Depuis la canicule de 2003, l'espérance de vie a tendance à progresser plus rapidement. La meilleure prise en compte de la population âgée expliquerait cette situation. Le nombre de décès a atteint 516 000. Ce faible chiffre s'explique par l'arrivée à des âges avancés des classes creuses de l'entre deux guerres. L'indicateur de fécondité atteint 1,96 en légère baisse par rapport à celui de 2006, 1,98. Le nombre de naissances s'est élevé à 783 000 contre 797 000 en 2006. L'arrivée du premier enfant est de plus en plus retardée ; il intervient à 29,9 ans pour la femme. Cet âge était de 26,5 ans en 1977. De ce fait, en prenant en compte cette évolution, l'indice de fécondité se situe par génération autour de 2 permettant le renouvellement des générations. Cette évolution de la démographie a pour conséquence une augmentation du nombre de centenaires. En 1900, il y avait une petite centaine de personnes de plus de cent ans en France. En 1990, ils étaient 3 760. Actuellement, ils sont plus de 20 000. Selon l'INED, ils pourraient être 60 300 en 2050.

Rentes, cherchez l'erreur : les Français n'aiment pas la rente et les pouvoirs publics les y aident bien !

La rente viagère à titre gratuit est soumise à l'impôt sur le revenu et bénéficie, à ce titre, d'un abattement de 10 %. C'est le régime applicable au PERP. La rente viagère à titre onéreux est imposée en fonction de l'âge de son bénéficiaire. Ainsi, si l'intéressé a moins de 50 ans, elle est taxée à hauteur de 70 % ; s'il a entre 50 et 59 ans, elle est imposée à hauteur de 50 % ; entre 60 et 69 ans à hauteur de 40 % et au-delà de 70 ans à hauteur de 30 %. L'abattement de 10 % n'est pas applicable pour les rentes à titre onéreux. Ce régime concerne la rente versée dans le cadre du PERCO. Les rentes viagères perçues à la clôture d'un Plan d'Épargne Populaire ou d'un PEA ne sont pas imposables. Les rentes sont, en revanche, toutes soumises aux contributions sociales. Une petite simplification ne ferait pas de mal !

